



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'avenir des antennes locales de Radio France

Question écrite n° 25382

Texte de la question

M. Yannick Haury appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'avenir des antennes locales FIP de Radio France. À la suite d'un plan global d'économies à Radio France, il a été annoncé la fermeture de l'antenne locale FIP Nantes - Saint-Nazaire ainsi que celles de Bordeaux et Strasbourg. La qualité et l'utilité de FIP sont reconnues par de nombreux auditeurs habitués de cette station. Les salariés de Radio France sont également inquiets pour leur avenir face à ce plan social. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement quant à l'avenir des radios locales de Radio France et notamment celui de FIP Nantes et de ses salariés.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture tient, en premier lieu, à rappeler son attachement à FIP, une antenne singulière dans le paysage radiophonique, qui se caractérise par sa diversité musicale et son éclectisme. Il tient ensuite à préciser que le Gouvernement a demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel, en application de l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, l'attribution à titre prioritaire du droit d'usage de la ressource radioélectrique à Radio France pour la diffusion du programme de FIP dans l'Hexagone en radio numérique terrestre (selon la norme DAB+). Cette nouvelle technologie offre une opportunité inédite de diffuser FIP à l'échelle nationale, au moment où, plus que jamais, la station doit affirmer sa place unique dans l'écosystème musical, tant en diffusion linéaire que numérique, et cela notamment face à la concurrence des plateformes de musique en ligne. Ce changement d'échelle de diffusion a conduit la direction de la société à repenser l'antenne de FIP, organisée jusqu'à présent autour de décrochages régionaux. Radio France prévoit de nommer des délégués musicaux à Nantes, Bordeaux, Strasbourg et Lyon, chargés notamment de suivre la vie musicale et culturelle sur tout le territoire et de repérer les artistes et manifestations qui nourriront l'antenne nationale de FIP. La nouvelle organisation de la chaîne ne remettra donc pas en cause le rôle majeur qu'elle joue dans la mise en valeur de la richesse de la vie musicale locale. Comme le prévoit le projet stratégique du groupe qui réaffirme, et cela de manière générale, la place incontournable de la musique à Radio France, la singularité de FIP sera confortée. Elle s'affirmera toujours comme une antenne exclusive de par la diffusion des titres qu'elle propose, prescriptrice grâce aux nouveautés, indépendante pour sa capacité à mettre en valeur des artistes produits par des labels indépendants et enfin défricheuse par le biais des partenariats qu'elle entretient sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Haury](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25382

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11265

Réponse publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2983